

Vie des partis/Parti gabonais du progrès (PGP)

L'installation des cellules de base se poursuit

SYM
Port-Gentil/Gabon

APRÈS le troisième arrondissement, il y a quelques semaines, la caravane d'installation des cellules de base du Parti gabonais du progrès (PGP) s'est poursuivie récemment dans le deuxième arrondissement de Port-Gentil. Composée de responsables provinciaux et communaux, cette délégation a choisi le quartier Bac-Aviation pour y mener son activité.

La cérémonie a commencé par le mot de bienvenue du coordinateur de l'arrondissement, Yves Iwangou, Jean-Marie Mamfoumbi qui, au nom du bureau communal, a entretenu l'assistance sur le dialogue politique à l'initiative du président de la République, actuellement en attente. Une rencontre à laquelle le

Parti gabonais du progrès ne prendra pas part, pour des "raisons d'incohérence", a-t-il dit. Il a rappelé, à cet effet, que l'opposition avait, en son temps, souhaité la tenue de ce dialogue avant l'élection présidentielle, mais que le pouvoir n'y avait pas trouvé d'intérêt. Pourquoi y aller maintenant, s'est-il interrogé.

Intervenant au nom des jeunes et des femmes, Alain Brice Kombila et Olga Dibounga ont fustigé la dernière intervention de la police contre une manifestation organisée par les élèves, et appelé les mères à la mobilisation générale pour faire arrêter ces agissements.

« Nous interpellerons toutes les mères à agir pour que cesse ce genre de barbarie contre nos enfants. Comment comprendre que les marches des élèves de Lambaréné et Oyem, réclamant une cause noble, ont été enca-



Photo : Koumouss

Dominique Bambala installant Jean Hilaire Mboumba.

drées par la police, et qu'à Port-Gentil on tabasse les enfants ? Combien de policiers existe-t-il dans notre pays pour que, chaque fois, c'est Port-Gentil qui doit subir ? », se sont offusqué Alain Brice Kombila et Olga Dibounga.

Dominique Bambala, le secrétaire général provincial, a rappelé que le PGP est un parti de l'opposition qui n'a pas changé sa ligne politique. « L'alternance n'est pas encore arrivée. Donc, nous restons toujours dans notre philoso-

phie de parti de l'opposition radicale. Nous n'avons pas, pour l'instant, de concessions à faire si la légalité des urnes n'est pas instaurée », a-t-il souligné. Appelant, de ce fait, ses partisans à rester mobilisés dans la prière tous azimuts.

Signalons que des représentants des partis de la coalition ayant soutenu le candidat Jean Ping à la dernière présidentielle, ont pris part à cette cérémonie d'installation des cellules de base du PGP.

Défection au Rassemblement pour le Gabon (RPG)

Blaise Akendengué avec armes et bagages au PGP

SYM
Port-Gentil/Gabon

L'ancien président local du Rassemblement pour le Gabon (RPG) et ancien conseiller municipal sous la bannière des Bûcherons et du RPG, a décidé, dernièrement, d'intégrer le Parti gabonais du progrès (PGP), abandonnant ainsi son appartenance à la formation de Paul Mba Abessole.

C'EST à la faveur de la cérémonie d'installation des cellules du Parti gabonais du progrès (PGP), dans le deuxième arrondissement de Port-Gentil, que l'ancien responsable local du Rassemblement pour le Gabon (RPG), Blaise Akendengué, a jeté dernièrement l'éponge. Assistant ce jour-là à l'activité menée par les représentants de cette formation politique, il a décidé de signer une nouvelle fiche d'adhésion au PGP. Abandonnant ainsi publiquement, son appartenance au parti de Paul Mba Abessole. Et même si cet ancien conseiller municipal sous la bannière du Mouvement de redressement national (Morena) des Bûcherons et du RPG n'a pas donné les raisons de cette défection, il n'en demeure pas moins

qu'il a appelé ses anciens compagnons à le rejoindre dans ce combat qu'il a qualifié d'"avant-garde politique".

« J'ai commencé comme militant de base. Il est vrai que le PGP était, dans le temps, au Front avec nous et j'étais résolu à abandonner définitivement la politique. Mais le devoir de conscience m'a ramené aux côtés de Jean Ping pour continuer le combat de l'alternance », a déclaré le nouveau militant du parti que préside Benoît Mouity Nzamba.

Blaise Akendengué a promis, en conséquence, de s'investir et de donner le meilleur de lui-même pour que l'héritage laissé par Me Pierre Louis Agondjo Okawé redevienne plus fort dans le deuxième arrondissement. « Le PGP renaissant de ses cendres, j'invite tous les compagnons d'hier à faire œuvre utile en poussant le parti vers le haut, sans réserve », a-t-il lancé à l'endroit de l'assistance.

Soulignons que cette arrivée de M. Akendengué au PGP, avec armes et bagages, n'est pas pour déplaire à nombre de responsables de cette formation politique enracinée dans l'opposition. Un parti que de nombreux observateurs estiment promis à un bel avenir. A tort ou à raison.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA LOGISTIQUE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION GENERALE DES TRANSPORTS TERRESTRES

B.P: 2087 - LIBREVILLE/GABON

☎ : (00241) 01 72 27 12

0067 / MTL/SG/DGTT/DGA,TT.



COMMUNIQUE

Relatif à la conduite des taxis et des véhicules affectés ou effectuant le transport public routier de personnes ou de marchandises

Vu l'ordonnance n° 30/69 du 11 avril 1969, relative à la police de la circulation routière dite « Code de la route », ensemble les textes modificatifs subséquents ;

Vu les dispositions du décret n°00095/PR/MTMM du 28 février 2000, fixant les conditions d'exercices de la profession de conducteur de taxi et du décret n°000126/PR/MTAC du 09 février 2004, instituant l'obligation de formation professionnelle des conducteurs de véhicules affectés ou effectuant le transport public routier de personnes ou de marchandises.

Le Ministère des Transports et de la Logistique rappelle que conformément à la réglementation en vigueur, les conducteurs et les employeurs assujettis aux dispositions de ladite réglementation, disposaient d'un délai d'un (1) an, pour effectuer les formations professionnelles et passer les tests d'aptitudes en vue de l'obtention :

- de la carte professionnelle de conducteur de taxi ;
- du certificat d'aptitude professionnelle à la conduite des véhicules affectés ou effectuant le transport public de personnes ou de marchandises.

Aussi, à compter du 15 mai 2017, les contrôles systématiques de conformité seront effectués sur l'ensemble du territoire.

Fait à Libreville, le 28 FEV. 2017

Le Directeur Général des Transports Terrestres

Clémence LOUPDY MATIGA